



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0939

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi
commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) :
objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Orientations stratégiques
service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi
Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0939**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Orientations stratégiques**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon assure l'exercice des compétences assurées auparavant sur son territoire par la Communauté urbaine de Lyon et par le Département du Rhône. A ce titre, elle est responsable de la mise en œuvre du dispositif légal du revenu de solidarité active (RSA) ainsi que du développement d'une politique d'insertion en direction de ce public.

La prise en charge de cette compétence suppose, pour la Métropole de Lyon, l'exercice de 4 actions majeures :

- administrer et payer l'allocation RSA, c'est-à-dire arrêter l'ensemble des décisions individuelles liées à l'allocation,
- organiser la prise en charge des bénéficiaires du RSA, et notamment leur accompagnement,
- élaborer un programme métropolitain d'insertion permettant l'organisation des parcours d'insertion des personnes,
- coordonner l'action de l'ensemble des partenaires et organiser la gouvernance par la conclusion d'un pacte territorial pour l'insertion entre, *a minima*, les partenaires institutionnels de la politique insertion : État, Région, Métropole, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Pour intégrer ces actions à une stratégie plus globale et conduire des politiques publiques cohérentes, pertinentes et adaptées aux besoins de ses différents usagers-acteurs, la Métropole de Lyon a choisi de définir les orientations stratégiques à retenir pour conduire sa politique d'insertion, tout en garantissant la continuité de l'accès au droit et de la prise en charge des personnes.

Si l'État demeure titulaire de la compétence sur l'emploi et pilote de l'ensemble des dispositifs qui y sont attachés, la Métropole de Lyon souhaite en être le partenaire et encourager le développement d'initiatives nouvelles, d'outils ou projets innovants sur son territoire.

I - L'élaboration du programme PMI'e

Les politiques d'insertion et de développement économique mobilisent plus de 200 acteurs institutionnels, associatifs et élus du territoire.

La Métropole de Lyon affirme des ambitions qui lui sont propres pour conduire son action, toutefois, il lui est apparu essentiel de s'appuyer sur l'expertise et la mobilisation de ces différents acteurs pour définir un programme structurant de sa politique.

Ce programme permet de définir les axes stratégiques d'une politique partagée et de dynamiser la mobilisation de chacun sur sa sphère d'intervention et de compétence. Il est le support de l'action métropolitaine et permet ensuite une déclinaison opérationnelle des objectifs visés par la Métropole.

Ce programme se développera sur la durée du mandat, ceci pour faciliter la construction progressive et durable d'une politique souple, mesurée et capable de s'adapter voire de se réformer.

Aussi, le PMI'e, objet de la présente délibération, a davantage vocation à donner un cap à la politique métropolitaine qu'à définir un plan d'actions précis et exhaustif. Il se déclinera, tout au long des 4 années à venir, par des délibérations opérationnelles concourant à sa mise en œuvre.

Il fera l'objet d'une présentation annuelle au Conseil de la Métropole, qui permettra d'en mesurer les effets ainsi que d'en réviser les orientations.

L'action de la Métropole de Lyon, telle qu'elle sera déclinée au regard de ce programme, s'attachera prioritairement au public dont elle a la responsabilité, les bénéficiaires du RSA. Néanmoins, elle pourra ponctuellement participer à des actions visant un public en parcours d'insertion plus large, notamment, par le biais d'expérimentations et d'outils transversaux et partagés.

II - La méthodologie retenue pour l'élaboration du programme : la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire

Pour conduire une réflexion partagée avec ses différents partenaires, la Métropole de Lyon a lancé, dès le premier semestre 2015, une large concertation organisée selon quatre modalités complémentaires :

- l'animation de 4 groupes de réflexion-action : dans un temps restreint, des ateliers pluridisciplinaires, associant partenaires institutionnels et associatifs, acteurs économiques, professionnels de la Métropole et bénéficiaires du RSA ont eu la charge de formaliser une contribution permettant d'alimenter la construction du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi,
- la mobilisation spécifique des commissions locales d'insertion, dans le même temps, qui ont pu apporter le point de vue pragmatique des différents territoires et Communes de la Métropole,
- la rencontre, par monsieur David Kimelfeld, Vice Président, et madame Fouziya Bouzerda, Conseillère déléguée, des différents Présidents de groupes politiques et de Conférences territoriales des Maires,
- enfin, un appel à contributions écrites volontaires a été organisé à partir d'un espace collaboratif dédié.

L'ensemble de ces travaux s'est structuré autour de 4 thématiques portées au débat par la Métropole :

- le lien entre insertion et développement économique : comment mobiliser les entreprises, construire des passerelles entre le développement économique, l'insertion et l'emploi et encourager l'innovation sociale et solidaire au profit des acteurs métropolitains ?
- les parcours : comment repenser des parcours d'insertion adaptés à l'hétérogénéité des besoins des bénéficiaires du RSA ? Leur efficience ?
- les outils : comment développer et restituer une politique publique audacieuse, mesurée et citoyenne ?
- la gouvernance : quelle gouvernance mettre en place pour des politiques publiques coordonnées ? Comment rationaliser les outils et rendre plus lisible et plus accessible l'offre de services ?

Pour nourrir ces débats, plusieurs apports ont été mis à la disposition de l'ensemble des participants : des éléments statistiques fournis par l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE), des éléments d'analyse sociologiques transmis par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), 4 dossiers documentaires constitués sur chacune des 4 thématiques soumises au débat (rapports d'études, rapports parlementaires, guides méthodologiques, notes issues de groupes de réflexion, articles de presse spécialisée, initiatives remarquables ou éléments de benchmark). Un cinquième dossier documentaire a été constitué pour reprendre l'ensemble du cadre légal et réglementaire dans lequel s'inscrivent les politiques d'insertion depuis la mise en place du revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988 jusqu'à 2015, ainsi que les objectifs publics poursuivis.

Cette concertation a réuni de nombreux participants, partenaires institutionnels et associatifs, acteurs économiques, professionnels de la Métropole, bénéficiaires du RSA et élus municipaux et métropolitains. Elle a mobilisé 85 participants dans les ateliers qui ont pu auditionner 15 témoins et plus de 230 participants sur les territoires. Elle a suscité 48 contributions écrites.

III - Les orientations stratégiques du PMI'e 2016-2020

Le PMI'e s'inscrit d'abord dans un ensemble de valeurs fondatrices, rappelées en préambule du projet de pacte de cohérence métropolitain, et qui ont vocation à guider l'action de la Métropole de Lyon : l'égalité d'accès au droit, l'équité territoriale, la solidarité territoriale, la responsabilité dans l'usage des deniers publics, l'innovation porteuse de nouvelles voies de développement, la bienveillance en direction des personnes les plus vulnérables ainsi que la confiance dans sa capacité à concerter et rassembler, fédérer les acteurs du territoire pour bâtir un projet commun tout en respectant leurs identités et prérogatives.

A partir de l'ensemble des travaux conduits en 2015, au regard du contexte institutionnel inédit de la Métropole de Lyon et de son "bouquet" de compétences, et au vu des enjeux économiques et sociaux de son territoire, la Métropole propose de structurer son action en matière d'insertion et d'emploi autour des 3 orientations stratégiques prioritaires suivantes.

1) - Développer l'offre d'insertion par les entreprises

Prenant appui sur une ambition et une volonté politique forte et fruit d'une hybridation institutionnelle inédite en France, la Métropole de Lyon doit permettre la mise en synergie des compétences et acteurs de son territoire ainsi que l'élaboration d'une stratégie partagée, coordonnée et pragmatique, reposant sur la reconnaissance des forces et des spécificités de chacun.

Il s'agit, notamment, d'élargir l'offre de service proposée aux entreprises du territoire pour renforcer leur mobilisation aux côtés de la Métropole et encourager la participation et le bénéfice de chacun au développement économique du territoire.

Plusieurs actions seront ainsi mises en œuvre pour favoriser cette implication plus forte des entreprises de la Métropole sur le sujet du retour à l'activité des bénéficiaires du RSA :

- le déploiement de "chargés de liaison" entreprise-emploi, à l'échelle des Conférences territoriales des Maires, en binôme avec les développeurs économiques, qui auront pour rôle d'identifier les besoins des entreprises et leur proposer des réponses adaptées en termes d'insertion (sourcing, sous traitance insertion, etc.),
- la construction de stratégies filières, en lien avec les acteurs du territoire (Etat, Région, consulaires, organismes de formation, etc.), permettant, sur des secteurs porteurs et parfois en tension (logistique, services à la personne, BTP, hôtellerie-restauration), de proposer de vraies logiques de parcours intégrant notamment des offres de formation adaptées,
- le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises temporaires d'insertion, ateliers chantiers d'insertion) pour favoriser l'augmentation d'offres d'activités dans ces structures mais également le rapprochement avec le monde de l'entreprise classique,
- la mobilisation spécifique des entreprises de la Métropole au bénéfice de l'insertion : "1 000 entreprises pour l'insertion", afin de favoriser la prise de conscience sur ce sujet, notamment pour des entreprises impliquées dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Ce lien entre développement économique/emploi/insertion doit contribuer à l'adéquation entre la performance économique, l'innovation sociale, l'offre et la demande d'emplois, au bénéfice de la compétitivité des entreprises comme des personnes en recherche d'emploi.

2) - Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA

Pour dynamiser un parcours d'insertion et donner toutes les chances à une amélioration de la situation, notamment par l'accès à un emploi durable, il faut sécuriser, donner, voire redonner confiance aux personnes.

Ainsi, la Métropole s'attachera à proposer des outils facilitant et permettant la "mise en activité" (rémunérée ou non) de la personne, ainsi que la valorisation de ces étapes.

Cette mobilisation se traduira par la proposition de supports nouveaux et multiples, adaptés à la situation, aux capacités et aux besoins de chacun, par l'assouplissement et la diversification des outils d'accompagnement des actions permettant de développer l'employabilité des personnes et de sécuriser la prise de poste.

La simplification et la lisibilité de l'information pour les personnes, tout comme leur participation à l'évaluation et l'adaptation permanente des outils mis à leur disposition, contribueront à faciliter l'accès aux droits, et, plus globalement, aux démarches d'insertion.

Quatre objectifs seront ainsi poursuivis, se déclinant en programmes :

- développer les outils et les modalités d'accompagnement pour mieux prendre en compte la diversité des situations. Cela passera, notamment, par les actions suivantes :

- . agir dès l'orientation et réduire le délai de mise en parcours,
- . adapter et diversifier les modes d'accompagnement en prenant en compte, notamment, le niveau d'autonomie des personnes,
- . simplifier les tâches administratives des référents pour donner du temps à l'accompagnement,
- . favoriser la professionnalisation permanente des acteurs de l'insertion ;

- dynamiser les parcours par des actions complémentaires à l'accompagnement, notamment en aidant les bénéficiaires du RSA à être pleinement acteurs de leurs parcours, en les encourageant à prendre soin de leur santé et en favorisant l'accès aux soins, en agissant sur les autres freins périphériques au retour à l'emploi ;

- développer l'employabilité des personnes par la mise en adéquation des besoins de l'entreprise et des capacités du public, la valorisation d'activités, d'expériences non rémunératrices et la sécurisation de la prise de poste ;

- sécuriser les parcours par l'accès au juste droit, en renforçant l'information des allocataires sur leurs droits et devoirs, en simplifiant les démarches administratives d'accès aux droits, en renforçant l'information des professionnels pour prévenir la constitution d'indus et, enfin, en limitant l'impact des indus sur les parcours.

3) - Porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire

Le développement d'une politique d'insertion dynamique suppose une mobilisation solidaire des acteurs du territoire.

Parce qu'il est essentiel de pouvoir créer sur le territoire métropolitain un mouvement collectif, la Métropole de Lyon doit, au travers de ses propres modalités d'intervention et de ses actions, porter une politique d'intégration volontaire et participative au profit des différents acteurs-usagers et, notamment, les publics les plus éloignés de l'emploi.

L'achat responsable, la stratégie de recrutement mais aussi des compétences telles que celles de l'aménagement urbain ou de l'accompagnement de la dépendance, seront autant de supports à l'insertion par l'emploi de personnes.

En outre, pour conduire sur le territoire une action publique coordonnée, dans ses moyens et dans ses actions, la Métropole a besoin de mobiliser et de rassembler, à ses côtés, les partenaires institutionnels (Etat, Région, PLIE, service public de l'emploi, Communes, etc.).

Il s'agit de proposer l'élaboration d'une stratégie partagée autour d'objectifs communs, à partir d'un état des lieux partagé, évalué, analysé mettant au jour les pistes d'amélioration. La diffusion de cette stratégie, qui prend appui sur les compétences de chacun, vise sa déclinaison opérationnelle et pragmatique sur le terrain, selon les spécificités du territoire et des publics.

Cette orientation stratégique a également trait à l'optimisation des ressources du territoire au service d'une action publique plus lisible pour les usagers et les acteurs. Il s'agira d'engager, sur la durée du mandat, une réflexion sur la structuration des outils et acteurs du territoire, sur l'accompagnement et l'encouragement de certaines mutualisations ou groupements.

Ce sont, enfin, des principes fondamentaux dans les modalités d'intervention qu'elle portera, en associant les différentes parties prenantes, en évaluant régulièrement son action ou encore en veillant à l'adapter aux réalités de ses territoires. Le territoire métropolitain devra, en outre, offrir la possibilité de l'expérimentation, de l'apprentissage pragmatique et de la valorisation des expériences réussies.

Chacune de ces 3 orientations stratégiques se décline, dans le programme proposé, en objectifs opérationnels, illustrés eux-mêmes par des propositions d'actions.

Ainsi le PMI'e 2016-020 s'organise autour de 3 orientations stratégiques, 14 objectifs opérationnels et actions. C'est à partir de ces orientations, et parce que l'emploi est le gage le plus sûr d'un accès à l'autonomie et de la participation de chacun à "ce qui fait société", que la Métropole de Lyon souhaite développer des solutions d'activité accessibles au plus grand nombre.

En conséquence, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver les orientations stratégiques proposées comme support de l'action métropolitaine pour l'insertion de 2016 à 2020, ainsi que le PMI'e 2016-2020 joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les orientations stratégiques proposées comme support de l'action métropolitaine pour l'insertion de 2016 à 2020,

b) - le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.